



PRÊT PONCTUEL DE MATERIEL POUR LES PARTICULIERS

Contrat de location ponctuelle de matériel, entre un particulier et la Commune de MELLAC

Nom Prénom	
Adresse	
Téléphone <i>(Obligatoire)</i>	
Courriel <i>(Obligatoire)</i>	

Motif de la location	
Date et Lieu de la manifestation	Adresse

RECEPTION ET RESTITUTION DU MATERIEL						
Date(s) et horaires	Réception	Date				
	Restitution	Date				
			<input type="checkbox"/> 17H	<input type="checkbox"/> 17H30	<input type="checkbox"/> 18H	<input type="checkbox"/> 18H30
			<input type="checkbox"/> 17H	<input type="checkbox"/> 17H30	<input type="checkbox"/> 18H	<input type="checkbox"/> 18H30

DESCRIPTION DU MATERIEL	TARIF	QUANTITE RESERVEE
Forfait de base 2 Tables 2m20 + 10 chaises ou 4 bancs	15,00 €	
Forfait de base 2 Tables 1m80 + 10 chaises ou 4 bancs	15,00 €	
Banc pliant supplémentaire	1,00 €	
Chaise pliante supplémentaire	0,50 €	
Isoloirs		

Toute réservation de matériel est soumise au versement d'une caution de 75 €.

Date et signature du demandeur :
(Mention « lu et approuvé »)

Date et signature Adjoint au Maire délégué :

CONDITIONS D'EMPRUNT DU MATERIEL MUNICIPAL

Principe général

- L'emprunteur s'engage à respecter le matériel mis à disposition.
- La Commune de Mellac ne pouvant être engagée au terme du contrat de location.
- Le matériel loué est destiné au Mellacois et à rester sur la Commune.
- Enlèvement du matériel par l'emprunteur auprès des Services Techniques de Mellac, retour dans les mêmes conditions.
- Toute réservation de matériel est soumise au versement d'une caution de 75 €.
- Après vérification du matériel rendu, celle-ci vous sera restituée dans son intégralité si le matériel est en bon état.
- La Commune se réserve le droit de conserver tout ou partie de la caution selon l'importance des dégâts occasionnés.

Réception du matériel sur place par un responsable

En cas d'absence, seules les déclarations des agents du service seront prises en compte.

- Un état du matériel sera fait à la livraison et au retour.
- Tous matériels manquants ou dégradés seront facturés à l'emprunteur au tarif en vigueur.

Les demandes incomplètes ou non accompagnées des attestations d'assurances ne pourront être prises en considération.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
déclare avoir pris connaissance des conditions d'emprunt.

Fait à MELLAC, le

« PROTECTION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL »

Les informations collectées par la mairie de Mellac, aux fins de l'exécution contractuelle, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la réservation du matériel. Ces informations sont à destination exclusive des personnes habilitées ainsi qu'au demandeur conservées et seront conservées pendant un an. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de vous adresser à la Mairie de Mellac :

- par courrier : Le Bourg – 29300 Mellac
- ou par mail : mairie@mellac.bzh

Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).